



## Rattrapage charges et loyer

Par **papoucraft**, le **22/12/2009** à **21:57**

Bonjour,

Mes parents habitent depuis 30 ans un appartement qu'ils louent à un propriétaire privé. Ils ont des faibles revenus.

Le loyer n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années (ainsi que les charges).

Mes parents ont toujours réglé leur loyer sans jamais de retard.

Depuis 6 ou 7 ans, la propriétaire ne produit plus de décompte de charges.

Les enfants de la propriétaire ont téléphoné à mes parents ce jour pour convenir d'un RDV en urgence demain matin afin de : "changer les coordonnées bancaires et mettre à jour le loyer et les charges" ....

Quels sont leurs droits et obligations ?, que dois-je exiger ?

Pouvez-vous les aider ? MERCI d'avance pour votre réponse rapide

Bien cordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2009** à **22:19**

Bonsoir,

[fluo]Il faut que vos parents ne signent aucun document lors de ce rendez-vous et qu'ils demandent que toutes les modifications demandées soient indiquées par écrit.[/fluo]

Il est anormal que depuis plusieurs années, il n'y ait eu aucun décompte de charges. Il faut

demander tous les décomptes manquants.

Avec tous ces documents, vous prenez rendez-vous avec l'ADIL (gratuit) qui vous aidera ou aidera vos parents dans leurs démarches.

La mairie de vos parents vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont ils dépendent.

Cordialement.

Marion